



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire	
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint	
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint	
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal	
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal	
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal	
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal	
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal	
	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal	
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal	
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale	
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal	
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale	
		Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
		Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste
Excusé :	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal	

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 22 juin 2015
2. Information sur le projet de modification de zones pour la création d'une zone sportive intercommunale entre les communes de Presinge et Puplinge – déplacement du Poney Club de Presinge
3. Information sur les employés communaux
4. Situation concernant les travaux d'assainissement du village – 2^{ème} étape du chemin des Cordonnères
5. Décisions de l'ACG soumises au droit d'opposition des conseils municipaux.
6. Nomination du président-e et vice-président-e du local de vote en 2016 et de leurs remplaçant-e-s.
7. Informations de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de M. Beausoleil et remercie tous les conseillers qui se sont investis pendant l'été et ont participé à diverses séances.

1. Approbation des procès-verbaux du 22 juin 2015

Le procès-verbal du 22 juin 2015 est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Information sur le projet de modification de zones pour la création d'une zone sportive intercommunale entre les communes de Presinge et Puplinge – déplacement du Poney Club de Presinge

M. le Maire distribue une synthèse du dossier et quelques plans afin de donner un récapitulatif de ce dossier initié par M. Le Comte qui représente trois années d'études et de négociations.

Malheureusement, la totalité du projet, tant pour Presinge que Puplinge, a été refusé par l'Etat. Les membres de l'Exécutif ont rencontré M. le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers pendant l'été afin d'obtenir son appui, mais en vain. Le problème vient de l'adaptation des plans de surfaces d'assolement (SDA) faite par la Confédération qui bloque 308 hectares de terre agricole pour la commune de Presinge pour au moins 8 ans.

Or, il n'est pas possible d'attendre encore autant d'années car les bâtiments existants qui abritent le PCP nécessitent une rénovation indispensable et urgente.

Ainsi, avec la commission des bâtiments, il a été convenu, avec un fort sentiment de déception, que le projet de modification de zone sera abandonné en faveur de la transformation du bâti, conformément à l'autorisation de construire déjà en force. Le propriétaire du Poney Club de Presinge s'est engagé à effectuer les travaux prévus dès 2016 afin de pouvoir libérer les surfaces communales (dépendances de la Ferme Gallay) pour le début 2017. La commune a donc une année pour être prête à commencer la rénovation de ces immeubles dans le but de créer 6 appartements et une salle de sociétés.

Les Conseillers demandent quelques précisions supplémentaires sur ce dossier, notamment les variantes envisagées et les deux phases de la rénovation des bâtiments (privée et publique). Il est aussi précisé que l'architecte qui a collaboré jusqu'à présent sur ce projet soutiendra encore la Commune pour les appels d'offre et les plans d'exécution et est mandaté par le PCP pour la réalisation de ses modifications. Par contre, la Commune devra s'adresser à un autre bureau d'architectes pour le suivi des travaux, selon les termes de la loi sur les marchés publics.

Les plans de l'autorisation de construire peuvent être consultés par les Conseillers et ceux-ci peuvent interroger en tout temps les membres de l'Exécutif pour plus de détails.

M. le Maire ajoute que la commission des bâtiments a réparti le suivi des dossiers majeurs entre ses membres de la manière suivante : M. Bongard, les dépendances de la Ferme Gallay – M. Coppo, la rénovation de la mairie – M. Rodrigues da Guerra, la rénovation de l'Auberge communale.

3. Information sur les employés communaux

M. le Maire informe que le cantonnier M. François Spycher prendra sa retraite en juin 2016 et que les démarches vont être entreprises pour procéder à son remplacement. Son collègue actuel, M. Thierry Chevalley, est pour le moment employé à 50%, mais est d'accord d'augmenter son temps de travail à 75% et de prendre la responsabilité de la voirie et de l'entretien des espaces verts, au moment du départ de M. Spycher. Un nouvel employé sera engagé à 75% également pour conserver un taux d'occupation total de 150%.

D'autre part, pour faire face à l'augmentation de la charge de travail administratif, Mme Caroline Radice, secrétaire principale, a accepté de passer de 60% à 75% dès le 1^{er} septembre 2015. L'Exécutif la remercie pour l'excellence de son travail.

Les autres employés communaux continuent au même taux qu'actuellement, soit : M. Roulin, secrétaire à 50%, Mme Gremion Engeler, secrétaire à 32,5%, Mme Chenevard, intendante pour le restaurant scolaire à 16% et Mme Fernandes, concierge de la mairie à 6%. M. Bésomi, concierge de l'école et de la salle communale à 40%, sera engagé en plus par la Régie du Rhône à 30% pour remplacer Mme Queille qui s'occupait de la conciergerie de la Ferme Gallay, des vestiaires du tennis-club et des immeuble 1-3 Louvière.

Mme Radice fait remarquer que le changement de taux étant fait en cours d'année, il sera normal de constater un dépassement de budget dans les comptes des salaires 2015.

4. Situation concernant les travaux d'assainissement du village – 2^{ème} étape du chemin des Cordonnieres

M. le Maire distribue et commente un résumé de la situation actuelle et des objectifs des prochains travaux envisagés.

Il souligne qu'il s'agit de gros montants d'investissements, pour un total d'environ fr. 750'000.-, qui nécessitent une délibération qui sera présentée au vote du Conseil municipal lors de la prochaine séance.

Une fois l'enveloppe globale acceptée, la commission se prononcera sur les travaux qui devront être réalisés en priorité. **M. le Maire** rappelle que la commune a également promis aux habitants du chemin des Chevêches d'entreprendre la normalisation de leur réseau. Ce sont les deux prochains gros chantiers d'assainissement pour Presinge.

M. Loup demande ce qu'il adviendra des trois érables situés sur le bord du chemin lors du redressement de celui-ci. **M. le Maire** répond qu'il est prévu de les abattre pendant les travaux et de les remplacer par quatre autres arbres. Ils ne devront pas gêner l'accès au cimetière et le passage des machines agricoles. **M. Romand** pense qu'il faudrait faire une information au préalable auprès de la population pour éviter des réactions trop négatives en rapport à cet abattage. **M. le Maire** émet l'idée d'installer les nouveaux plants dès le début du chantier pour gagner quelques mois de pousse et rassurer les habitants.

M. Loup renchérit et souhaite que les Presingeois reçoivent une information sur les raisons qui ont prolongé la durée du chantier de ce printemps et sur les travaux à venir qui auront une durée d'au moins 6 mois.

M. Thorens précise encore que la commission a surtout mis la priorité sur les canalisations et se penchera dans un deuxième temps sur les problèmes de surface. Il souligne aussi la correction des employés de l'entreprise chargée des travaux qui ont toujours trouvé des solutions pour arranger le plus possible les usagers du chemin.

5. Décisions de l'ACG soumises au droit d'opposition des conseils municipaux.

M. le Maire explique le fonctionnement du processus des décisions prises par l'assemblée de l'ACG (Association des Communes Genevoises) ainsi que les conditions à réunir pour y faire opposition.

Tous les documents relatifs à la séance du 24 juin 2015 ont été transmis par courrier électronique aux Conseillers municipaux. Les décisions concernent les sujets suivants :

- participation du FI à l'extension du réseau inter-administrations genevoises (RIAG) en direction des dernières communes non reliées en fibre optique (Fr. 3'300'000.-) ;
- participation 2016 du FI aux charges de fonctionnement du GIAP (Fr. 6'500'000.-) ;
- octroi, en 2016, par le FI, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- octroi, en 2016, par le FI, d'une subvention à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour ses charges de fonctionnement (Fr. 2'500'000.-) ;

- participation du FI au financement 2016 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses (Fr. 300'000.-);
- participation du FI au co-financement 2016 de la relève sportive (Fr. 600'000.-);
- participation du FI au financement d'investissements informatiques généraux (Fr. 1'000'000.-);
- participation du FI au financement 2016 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses (Fr. 1'000'000.-);
- participation 2016 du FI au financement du Bibliobus (Fr. 600'000.-);

M. Romand relève certains points peu clairs et demande qu'ils soient vérifiés pour l'an prochain.

M. le Maire enregistre que le Conseil municipal ne désire pas utiliser son droit d'opposition pour ces décisions.

6. Nomination du président-e et vice-président-e du local de vote en 2016 et de leurs remplaçant-e-s.

M. le Maire indique que 4 opérations de vote sont prévues en 2016 : 28 février, 5 juin, 25 septembre et 27 novembre.

Les personnes suivantes se proposent pour fonctionner l'an prochain aux rôles suivants :

- | | | | |
|--------------------|-----------------|-------------|-------------------------|
| • Président : | M. B. Loup | Suppléant : | M. Rémy Durafour |
| • Vice-président : | M. Pierre Coppo | Suppléant : | M. Joseph-Marie Thorens |

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces nominations et remercie ces personnes pour leur engagement.

M. Loup détaille les tâches qui incombent aux (vice-)présidents des locaux de vote et la façon de procéder les jours de votation ou d'élection.

7. Informations de la Mairie

Fête nationale

M. le Maire remercie les Conseillers qui ont apporté leur aide lors de cette manifestation et souligne le travail de la compagnie des sapeurs-pompiers sans qui elle ne pourrait pas avoir lieu. Il rapporte que tout s'est très bien déroulé.

Fête bicentenaire de la séparation de Presinge et Puplinge de Ville-la-Grand

Diverses séances ont déjà eu lieu avec les représentants des trois communes qui ont été décidé que cet événement prendra place le samedi soir 4 juin 2016 avec un repas au chemin des Bornes et le dimanche 5 juin 2016 avec un rallye à pied ou à vélo sur le territoire des trois entités.

Développement villageois

Une assemblée communale est prévue le jeudi 29 octobre à la salle pour permettre aux deux coopératives choisies de se présenter aux habitants et de décrire leur fonctionnement. Ce sera l'occasion également de faire un appel pour la création d'une coopérative d'habitants.

M. Mugny rappelle que la Commune ne peut pas créer cette coopérative, car elle devrait se soumettre aux règles de la loi sur les marchés publics, ce qui impliquerait une procédure différente de celle suivie par les coopératives privées.

Toutefois, l'Exécutif pense que d'inciter les habitants à faire leur propre coopérative est lourde de responsabilités et demande au Conseil municipal son opinion. **M. Mugny** souligne encore que, même si cette coopérative villageoise n'est pas fondée, les habitants ont de toute manière une part de 33% des logements totaux qui est réservée sur l'ensemble du projet.

Une discussion générale s'engage dont il ressort essentiellement qu'il faut informer la population de cette opportunité qui s'offre à elle par le biais du journal communal et être ouvert à donner de plus amples informations avant l'assemblée communale. Lors de celle-ci, le Conseil municipal

exprimera sa préférence pour une inscription des personnes intéressées dans les coopératives sélectionnées qui ont une plus grande familiarité avec tout le processus.

Règlement pour l'attribution des appartements dans les immeubles communaux

Un projet de règlement est distribué. Il a déjà été approuvé par la commission des bâtiments et avalisé par Me Bellanger. Les Conseillers doivent l'étudier et poser leurs questions d'ici la prochaine séance d'octobre où il sera proposé au vote. Après son approbation, il sera transmis à la régie qui l'inclura aux baux à loyer.

Règlement du Conseil municipal

Selon la Loi sur l'Administration des Communes et depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution genevoise, un président du Conseil municipal doit être élu parmi les Conseillers municipaux. Or, les communes de moins de 800 habitants ont fait la demande auprès du Département présidentiel de conserver la pratique de la Constitution précédente, c'est-à-dire que ce soit le maire qui préside le Conseil municipal.

M. François Longchamp a donné son accord en spécifiant que le maire n'aura pas de droit de vote lors des décisions du Conseil. Le règlement du Conseil municipal de Presinge doit être modifié en ce sens d'ici la fin de l'année.

Budget 2016

Il est rappelé que les commissions avaient jusqu'au 11 septembre pour rendre leurs projets de budget et que celles qui ne l'ont pas encore fait doivent les rendre au plus vite.

Fonctionnement des commissions

M. le Maire attire l'attention sur la planification des séances de commissions pour qu'il n'y en ait pas deux en même temps ou une tous les jours pour les Conseillers qui font partie de plusieurs commissions. D'autre part, le président de chaque commission doit établir un ordre du jour et s'y tenir en cadrant les discussions.

Rénovation des dépendances de la Ferme Gallay

A la réception des devis pour ces travaux, il apparaît qu'un complément de crédit de Fr. 50'000.- devra être adopté. Une délibération dans ce sens sera proposée au vote du Conseil municipal lors de sa séance d'octobre.

Rencontre avec M. J-M. Borgeaud

M. Mugny a obtenu de cet important artiste presingeois l'accord de pouvoir visiter son atelier. Les Conseillers sont donc invités à venir partager un moment informel le mercredi 30 septembre entre 17h et 19h à l'adresse qui leur sera transmise par courriel. D'autre part, M. Borgeaud a également consenti de prêter une de ses œuvres lors de l'exposition des artistes et artisans de la commune qui se tiendra en janvier prochain.

M. Coppo s'enquiert du devenir de l'œuvre qui est actuellement à l'entrée du village. **M. Mugny** répond que l'acquéreur officiel n'a pas encore l'emplacement disponible pour la recevoir et que « Branimir » devrait rester encore environ deux ans où elle se trouve. Il ajoute qu'il souhaiterait que la commune de Presinge envisage d'acheter un jour une pièce de cet artiste majeur.

8. Propositions individuelles et questions

Rénovation de la mairie

M. Coppo donne quelques informations sur ce dossier présenté à la commission des bâtiments le 26 août dernier. La variante retenue, sur les quatre proposées, est celle qui semble avoir le plus de chances de recevoir un préavis favorable de la CMNS et donc une autorisation de construire. Le bureau d'architectes paysagers rencontré le 2 septembre est chargé de faire une proposition d'aménagements extérieurs qui s'intégrera dans la même demande d'autorisation.

Fête bicentenaire de la séparation de Presinge et Puplinge de Ville-la-Grand

Mme Velati Thiriet complète les informations déjà données par M. le Maire en précisant que l'organisation de cette manifestation nécessitera un grand nombre de bénévoles, tant pour tenir

les stands de nourriture et de boissons que pour le rallye piéton ou cycliste. A Presinge, deux postes du parcours sont prévus à l'Abbaye et à la Louvière. Un prix souvenir sera distribué à tous les participants.

Un journal explicatif sera édité dont l'article concernant Presinge sera concocté par M. Mugny. Les prochaines séances de préparation sont prévues le 1^{er} octobre à Ville-la-Grand et le 4 novembre à Presinge.

Crèche intercommunale de Meinier

M. Loup relève les points suivants concernant la tenue de cet établissement :

- sur les 6 places attribuées à Presinge, 5,8 sont utilisées pour 8 enfants.
- sur un total de 42 places, 41 sont attribuées. Excellent taux de remplissage pour une crèche aussi récente.
- une modification du règlement sur les heures d'ouverture a été adopté par le comité, afin d'utiliser des jours ouvrables pour la mise en place et le rangement en été et à Noël et diminuer les heures supplémentaires du personnel.
- le budget 2016 est en augmentation et le coût annuel d'une place est de Fr. 26'909.- pour la commune de Presinge, somme à laquelle il faut soustraire la subvention de Fr. 10'000.- par place octroyée via la péréquation cantonale.

M. Loup ajoute encore qu'il est d'accord de poursuivre son mandat de représentation de la commune au Comité du GIPE et que M. Mugny a accepté de reprendre le poste de M. Le Comte au Conseil de ce même GIPE, pour autant que le Conseil municipal les en charge. Ces nominations sont approuvées à l'unanimité.

M. le Maire mentionne que la commune de Presinge aura quatre places supplémentaires de crèche à offrir à sa population dès fin décembre 2015 dans la nouvelle structure qui s'ouvrira à Puplinge.

Commission des routes

M. Thorens cite les principaux points qui ont été abordés par cette commission :

- aménagements vers les immeubles route de la Louvière/ch. des Cordonnères
- aménagements du ch. des Chevêches
- plantation de chênes : remplacement des plants qui sont souffert de la sécheresse de l'été
- élagage de l'érable situé vers le cimetière
- pose de pancartes sur les tombes dont la commune n'a pas de répondant, afin de savoir s'il est possible de récupérer des emplacements
- réflexion sur les réfections à apporter sur les routes en mauvais état
- réflexion sur les travaux à entreprendre dans le préau de l'école

A l'interrogation de **M. Rodrigues da Guerra**, **M. le Maire** répond que la création d'un préau couvert n'est pas encore à l'ordre du jour. Il a reçu un devis complet pour les travaux concernant les travaux du préau qui est extrêmement élevé et il va donc rechercher d'autres offres plus raisonnables.

Votations

M. Loup annonce que la votation populaire du 29 novembre 2015 a été annulée, faute de sujets tant cantonaux que fédéraux.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h10.

La secrétaire :